TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Titre professionnel de niveau 5 (ancien niveau III) enregistré au RNCP sous le n°37274

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date de début des parcours certifiants 23-03-2023 / Date d'échéance de l'enregistrement 23-03-2028

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274

Centre de formation habilité au 23/03/2023



Objectifs généraux :

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise, par des réponses individualisées, l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant ou non des difficultés d'insertion ou de reconversion, en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits Son action vise à les accompagner pour construire et s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et surmonter progressivement les freins rencontrés.

Objectifs opérationnels :

- Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé

- Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

- Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Public : Tout public et personnes éligibles au contrat de professionnalisation

Prérequis : niveau baccalauréat ou une expérience significative dans l'accompagnement

Equipe pédagogique : formateurs professionnels qualifiés

Méthodes et moyens pédagogiques : alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation, formation en présentiel

Suivi et évaluation de la formation : Feuilles d'émargement, évaluation des acquis en cours de formation à 3 et 6 mois

Modalités d'évaluation de la formation : La session de validation se déroule en fin de formation. Lors de l'épreuve, le jury évalue le candidat à la suite d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique, d'un questionnement à partir de production(s) et d'un entretien final. La fin de formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation et le diplôme si validation

Modalités et délais d'accès à la formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et/ou le formateur

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences / possibilités d'obtention de CCP par équivalences et/ou passerelles*.* Le délai d'accès à la formation varie selon le financement accordé (jusqu'à 1 mois avant le démarrage de la formation)

Suite de parcours : Conseiller(ière) en insertion professionnelle, en insertion sociale, en Emploi Formation, Chargé(e) d'accompagnement social et professionnel, Accompagnateur(trice) socioprofessionnel, Conseiller(ière) à l'emploi

Entreprises d'accueil : Le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, Maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, Missions Locales, Cap Emploi, centres d'information sur les droits des femmes et des familles… Le secteur de l'économie sociale et solidaire : structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartiers), groupement d'employeurs par l'insertion et la qualification, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle Le secteur privé : entreprises de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines Le secteur du social, médico-social : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, résidences à caractère social, Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile, Etablissements et services d'aide par le travail, Entreprises Adaptées

Session ***:*** Du 01 février 2027 au 30 juillet 2027

Nombre d'heures en centre ***:*** 469 heures

Nombre d'heures en stage : 385 heures

Lieu de formation ***:*** Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Coût de la formation ***:*** Financement nous consulter. Devis sur demande.

Contact ***:*** ***contact@academielax.com***

Tel ***: 09.52.27.34.71***

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien : Mme BOSCH

Le métier : Le conseiller en insertion professionnelle :

Le conseiller en insertion professionnelle accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation. Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il a identifiés. Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le conseiller en insertion professionnelle définit avec elles, lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Ces parcours sont structurés en étapes que le conseiller en insertion professionnelle réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il les suit dans la réalisation de leurs parcours en utilisant les applicatifs numériques et les outils collaboratifs adaptés et contribue à la levée des freins rencontrés. Il conçoit, prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à leur parcours d'insertion. Le conseiller en insertion professionnelle analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer. A partir de l'analyse de son territoire et dans une démarche projet, il prend contact avec des employeurs pour développer des modes de coopération et une relation de service. Il aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive. Le conseiller en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes éthiques du métier. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service. Le conseiller en insertion professionnelle est en contact principalement avec le public de sa structure (public en recherche d'emploi avec ou sans frein périphérique : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, seniors, salariés cadres, personnes en situation de handicap, migrants, personnes sous main de justice, sortants de prison…). Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Il intervient en présentiel ou en distanciel dans les locaux de sa structure et, selon ses missions, dans ceux des partenaires ou en entreprise. Il utilise des applicatifs numériques et des outils bureautiques et collaboratifs. Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers.

Programme de la formation titre professionnel conseiller en insertion professionnelle

CCP 1 – Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé :

- ***Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés***
- ***Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ;***
- ***Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ;***
- ***Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies***
- ***Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.***

CCP 2 – Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle :

- ***Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ;***
- ***Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ;***
- ***Accompagner la réalisation des projets professionnels ;***
- ***Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ;***
- ***Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ;***
- ***Analyser sa pratique professionnelle.***

CCP 3 – Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle :

- ***Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ;***
- ***Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ;***
- ***Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ;***
- ***Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable.***
- ***Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) :***
- ***Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.***

Fiche RNCP et indicateurs nationaux : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274